



Compte-rendu Assemblée Permanente du Remue-méninges - 10 mars 2025

Meneur de la réunion Malik, distributeur de parole Pierre Bonnet. Rédaction du compte-rendu Hervé Agnoux.

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du CR du 10 février 2025
- Démission représentante légale
- Urgent : besoin bénévole pour reprendre les activités de suivi de trésorerie,
- règlement des factures, salaire, gestion et de la messagerie administration,
- archivage, etc.
- Point sur la situation financière
- Retour commission salariat
- Echange sur le fonctionnement du bar (Ahmed, Charlie).
- Service Civique
- Extinction éclairage lors des fermetures : rédiger une liste des luminaires qui ne sont pas commandés par l'interrupteur qui coupe toutes les lumières. Pour éviter de fermer le bar et se rendre compte qu'il reste un truc allumé !
- Révision loyer.

De cet ordre du jour, tous les points ont été traités sauf « Extinction des éclairages... ».

Validation du CR du 10 février 2025

Le précédent CR de l'Assemblée Permanente du 10 février 2025 n'a rencontré d'objection au cours du vote, donc il est validé.

Documentation de la commission Empathie

Ce point n'était pas à l'ordre du jour, mais l'assemblée l'a accepté.

La commission empathie réalise un document pour favoriser les bonnes relations entre toutes les personnes présentes au Remue-Méninge. Elle espère qu'ainsi nos assemblées seront moins difficiles à vivre.

Après une brève présentation de l'histoire du Remue-Méninge, le document projeté précisera l'organisation et le but des Assemblées Permanentes (AP). Il en présentera les personnes meneuses, comme l'animation, le compte-rendu, la facilitation de parole, la garantie de qualité. Et les différentes règles seront présentées.

La commission empathie a écrit un premier jet de ce document, et elle compte poursuivre ce travail.

Démission représentants légaux

Nathalie et Malick, représentants légaux, élus le 02/12/2024 présentent leurs démissions. Il ne reste donc qu'un seul représentant légal, mais il n'était pas présent à l'assemblée.

Les démissionnaires se déclarent prêts à continuer à participer aux activités du Remue, mais leur démission est immédiate et irrévocable.

Devant les questions de l'assemblée, il, elle, refusent de donner beaucoup de détails, à part que cela tourne autour d'une impossibilité d'assurer leur mission sur le sujet du salariat. Ils sont arrivés à un point de blocage. Ils croient que, sur ces bases, le Remue coulera. En effet les situations de crises deviennent de plus en plus fréquentes : elles étaient d'une par an environ, elles sont aujourd'hui d'une par trimestre.

S'en est suivi une discussion sur l'historique du Remue, dont il est ressorti que l'association progresse en termes d'implication de toutes et de tous, mais qu'il existe un décalage entre la gestion quotidienne avec ses urgences et son volume, et le rythme mensuel des AP. Ces problèmes sont aussi supportés par le salarié, dont la charge de travail dépasse aujourd'hui tout ce qui était convenu au départ, sans que cela n'ait été voulu, ni demandé officiellement ou officieusement.

Suite à cette démission, l'Assemblée Permanente demande la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire, qui devra se dérouler dans les 3 semaines, qui devra élire de nouveaux, de nouvelles, représentantes légales.

Commission Salariat

Il n'y a qu'un seul salarié au Remue-Méninge, donc il est difficile de parler de salariat en général.

La dernière commission salariat s'est réunie le 3/03/2025 avec toujours comme état d'esprit d'être la plus bienveillante et la plus juste. Différentes demandes du salarié ont été étudiées. Une réponse positive à ces dernières est conditionnée par la situation financière du Remue Méninges qui fait l'objet d'un autre point à l'ordre du jour. Elle est aussi conditionnée par la nécessité de repenser les fonctions du salarié et les besoins du Remue-Méninges. L'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement du RM reposait sur deux salariés jusqu'en octobre 2024. La commission salariat a ébauché un travail de réflexion pour repartir sur de nouvelles bases mais ce travail de réflexion est à l'arrêt.

La commission salariat informe :

- que pour respecter le souhait du salarié de ne plus participer aux AP (cela lui était très difficile dans le contexte de crise qui perdure), la commission salariat lui a proposé de faire une restitution des conclusions des commissions qui l'intéresse, au cours d'entretiens individuels. Le salarié a refusé de se présenter à l'entretien du 7/03/2025 qui suivait la commission du 03/03/2025.
- que la commission salariat a présenté des excuses au salarié suite à la maladresse qu'elle a commise lors de l'AP de février,
- Que la valeur et l'importance du travail produit par le salarié sont reconnues.

Georges informe que pour avoir échangé avec le salarié, ce dernier comprend les dernières informations de la situation financière et lui a dit vouloir apaiser la pression. Il souhaiterait accompagner le Remue d'ici l'été afin de passer le relais dans de bonnes conditions. D'ici là et en fonction de l'état de la trésorerie des 4 prochains mois qu'il faut établir, Georges lui a dit que personnellement il partagerait l'idée de proposer un geste financier qui concrétise un tant soit peu la reconnaissance du travail effectué.

SERVICE CIVIQUE

Un nouveau jeune a été recruté dans le cadre d'un service civique mais il faut attendre que les droits du Remue sur cette question soient rechargés. Il est également rappelé que l'on ne peut confier à un jeune en service civique, un travail similaire à un travail d'employé. En particulier, le jeune recrue doit pouvoir suivre son propre projet personnel.

FONCTIONNEMENT DU BAR

Ahmed et Charly investis dans le bar ont souhaité évoquer à l'Assemblée le fonctionnement actuel :

- le travail du bar représente un gros travail, ils y sont souvent seuls mais pour bien faire les choses il faut être 2 à tenir le bar. Le poste de référent du bar est dans les faits réalisé par le salarié. Il est fait remarquer que les nouveaux, ou nouvelles volontaires sont insuffisamment formés. Il faudrait revoir cette formation, et prévoir une sorte de stage en situation. Également, l'implication de bénévoles handicapés, si elle est tout à fait souhaitable, augmente leur charge de travail et de vigilance. Dans tous les cas, la clef, c'est la formation des bénévoles.
 - La « réserve » (il s'agit du lieu de stockage des produits du bar) est trop facilement accessible, et tout le monde y entre comme dans un moulin, alors qu'elle devrait être protégée comme un endroit privé. La crainte est que des gens mal intentionnés en profitent pour faire des repérages. La commission travaux se saisira de cette question, pour mettre une barrière quelconque.
 - Les « barmans » sont souvent confrontés à des situations humaines difficiles, devant faire sortir des personnes désagréables, devant les gérer dans la durée et faire un travail de policier, et s'estiment mal outillés pour ça. Ils aimeraient un soutien du Remue. Cela tombe bien, si l'on peut dire, car la commission empathie organise une formation sur les comportements sexistes, et cela pourrait « profiter » au bar.

L'Assemblée a chaudement remercié toutes les personnes qui s'impliquent au bar.

LOYERS

L'appartement/bureaux est partagé avec 2 associations (Les petits deb's et la REC Room) ; ces deux associations participent aux frais de loyer et aux charges locatives incombant au Remue-Méninges.

Dans le cadre d'une révision annuelle, le forfait de participation demandé à ces deux associations sera de 170 euros pour 2025. La base du calcul = total des charges locatives annuelles/m² . Le résultat de cette division est multiplié par le nombre de m² occupé par chacune des associations , puis par 12 mois.

L'Assemblée a validé ce point, par un vote au cours duquel il n'y eut aucune opposition et 2 abstentions.

Les deux associations valident ce montant.

SITUATION FINANCIERE

Un tableau de la situation et des projections financières a été montré et commenté. Ont été abordées les ventes du bar, les activités non commerciales, les charges de fonctionnement, les couts du bureau, etc.

Il en ressort que le Remue-Méninges n'a plus de réserve de trésorerie, et risque donc une cessation de paiement à court terme. Une réserve de trésorerie est aussi nécessaire vis-à-vis de la responsabilité d'employeur.

CREATION D'UNE COMMISSION AVENIR

Devant ces périls, l'Assemblée a décidé de créer une commission dénommée « Avenir », en charge d'établir une politique du Remue-Méninges et de réagir opérationnellement et rapidement aux urgences. Une demi-douzaine de personnes environ l'ont rejointe, dont les 2 responsables légaux démissionnaires. Elle reste ouverte à tous les adhérents et adhérentes.

Ses attributions sont larges, et destinées à rétablir la confiance dans le Remue-Méninges : la stratégie, le modèle social, l'attention aux échéances des subventions. Elle doit partir d'hypothèses crédibles sur tous ces sujets. En s'appuyant sur ces premiers points, elle devra relancer une campagne d'adhésions, de dons, de recherches de bénévoles. Elle doit mettre en place aussi un pilotage économique et social.

Mettre en place cette commission de survie est impératif et prioritaire.

Une commission parallèle en charge de la philosophie du Remue-Méninges sera, à un moment, mise en place.

La commission Salariat est pour l'instant maintenue, pour assurer un minimum de fluidité sur cette question.

Gaëlle Grégoire, nouvelle participante à l'AP souligne la qualité et les bonnes conditions des échanges.

L'assemblée, commencée vers 18h15, s'est terminée vers 20h15.

PrésentEs :

Georges Fulchiron, Pierre Bonnet, Ahmed, Malik Doyne, Carine Sautet, Hervé Agnoux, Nathalie Imbert, Anne-Marie Massenhove, Gaëlle Grégoire, Anne Chaillan, Hassan, Ahmed(?), Charly Bouquet, Françoise Soubeyrand, Jean-François Pascolo, Maxime Lamblot, Pierre Dumas, Jérôme Ménard, Patrick Tenep.

ASSEMBLÉE PERMANENTE

REUNION - MÉNINGES

Lundi 10 mars 2025.

Fiche de présence.

Prénom	Nom	(Facultatif) État - (c) lors Séances ...
Georges	FURCHIRON	
Lucie	BANNER	
Armed		
Nath	Daye	
Corine	SAUTET	
Henne	AGNOUX	
Nathalie	Imbol	
Amélie	Dasscher	
Édith	Grille	
Ann	GILLET	
Masson	CACHIAZ	
Charly	BOUQUET	
Françoise	Sauyand	
Jean Louis	PASCOLO	
Maxime	LAMBLOT	
Pierre	DUMAS	
Jérôme	Mérou	
Patric	TEXEY	

COMPTES REMUE MENINGES = ASSOCIATIONS AGRIMACES ET ARTAT PROVISoire 2024 1er Jet pour AP mars 2025

	2022	2023	2024
Chiffres en milliers d'euros			
Prestations	1,1	0,6	0,8 quelles prestations?
Marge sur activités bar restauration	18,7	21,4	21,3
Activités non commerciales nettes ss-traitance	17,6	26	32 moins ss traitance en lien avec subventions
REVENUS BRUTS	37,4	48	54,1
Coût Salariat aides déduites			
salaires	34,1	35,9	35,8
charges salariales	0,5	1,2	1,3
contrats civiques et aides sur salaires	-17	-11,3	-3,6 en 2024 où comptés aides contrats civiq
location local café lecture			
loyer	5,6	6,1	6,7 regul hors compta: -0,5 2023 +0,5 2024
charges locatives	1,3	1,4	1,4
Charges fonctionnement local café lecture			
Edf	2,7	3,7	3,3
Entretiens et équipements	2,5	1,8	4,2 achat cabane en 2024
Communication	1,7	2	2
Honoraires	2,2	1,7	2,2
Impots et taxes	1,4	1,4	1,5
Divers	1	1,6	2,4
Coût net bureaux 2ème étage			
loyer et charges locatives	5,1	5,5	5,8
charges de fonctionnement	1,6	3,2	3,9
sous locations			où sont factures sous locations?
RESULTAT TRESORERIE D'ACTIVITE DU RI	-5,3	-6,2	-12,8 En 2024 correspond au coût net salarial du

			contrat non renouvelé fin octobre.
amortissements	-0,4	-0,6	-0,5
recette exceptionnelle	-0,4	-0,1	9,6 2024 cession licence 4
<i>resultat effectif</i>	<i>-6,1</i>	<i>-6,9</i>	<i>-3,7</i>
<i>regul loyer agrimaces hors compta</i>		0,5	-0,5
<i>resultat comptable</i>	<u>-6,1</u>	<u>-7,4</u>	<u>-3,2</u>

ACTIVITES COMMERCIALES DU REMUE

ventes bar	31	32,5	37,5
ventes restauration	1,7	3,4	2,9
	32,7	35,9	40,4
évolution taux de marge	57,20%	59,60%	52,70% non repercussion hausse prix achats

prestations	1,1	0,6	0,8
-------------	-----	-----	-----

ACTIVITES NON COMMERCIALES DU REM

cotisations	2,2	2,5	1,9
dons	6,6	9,4	6,6
contribution fondation de France			6,5
Subventions			
Région	1,5	3,5	5
Region DRAC	4	6,5	6,5
Département			1
Ville/Sem/pol ville/ddcs	3,8	4,6	6,4
sous traitance sur projets	-0,5	-0,5	-1,9

2025

0

0

0

0

0

0

#DIV/0!

0

0